

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-540

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-540</i>

Convention d'exploitation de la ligne Car Express Blaye/Bordeaux avec la Région et NAM - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER métropolitain compte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement de cars express. En effet, en l'absence de voies ferrées sur certains territoires, le car express apparaît comme la solution de transport en mesure d'améliorer les liaisons vers la métropole et ses zones d'emplois notamment.

Ainsi, Bordeaux Métropole porte, en lien avec la Région, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le Département et les territoires, la mise en service de lignes de cars express à l'échelle de la Gironde.

Ces lignes visent à faciliter les déplacements et à encourager le report de la voiture vers le car, en offrant de nombreux avantages :

- Une large amplitude horaire de fonctionnement ;
- Une fréquence élevée ;
- Un temps de parcours compétitif grâce à des aménagements en faveur du car ;
- Un nombre d'arrêts limité ;
- Des connexions performantes avec le réseau TBM et l'ensemble des modes (parkings autos et vélos, cheminements piétons et cyclables...) ;
- Un bon niveau de confort à bord (wifi, prises USB).

Dès septembre 2019, la ligne de cars express Créon-Bordeaux a été mise en service (ligne 407 Créon-Bordeaux, intégrée au réseau régional de cars de Nouvelle-Aquitaine). Depuis, elle connaît un véritable succès, avec une fréquentation d'environ 900 voyageurs/jour.

Il est ainsi proposé de mettre en service une deuxième ligne de car express le 8 janvier 2024, sur la liaison Blaye-Bordeaux, en partageant le financement de ses coûts d'exploitation entre Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la Métropole et la Région.

1. Le car express Blaye-Bordeaux

La ligne de car express Blaye-Bordeaux reliera le centre de Blaye aux Aubiers à Bordeaux, via les communes de Cars, Berson, Pugnac, St Laurent d'Arce, St André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, St-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Ste Eulalie, Carbon-Blanc, Lormont.

Elle circulera du **lundi au vendredi**, comme le car express Créon-Bordeaux, conformément à l'objectif de cibler les déplacements domicile-travail en priorité, toute l'année, avec une amplitude large (1^{er} départ de Blaye à 5h15, dernier départ de Bordeaux à 21h15).

Sa fréquence sera de 20 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Bordeaux le matin, vers Blaye le soir), de 40 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses, pour un total de 51 services par jour (deux sens confondus).

Les partenaires ont acté sa mise en service en deux phases (cf. plans en annexe) :

- Phase 1, passage par la RD1010, pour un temps de parcours prévisionnel d'1h35. Sur la métropole ou en lisière, seront desservis les arrêts suivants : St Vincent de Paul Bourg, Ambarès et Lagrave Le Poteau, Ste Eulalie centre commercial, Carbon-Blanc La Gardette, Lormont Bas, Bordeaux Cité du vin, Ravezies et les Aubiers ;
- Phase 2, passage par l'A10 dès que l'aménagement d'une voie réservée sera réalisé, pour un temps de parcours prévisionnel d'1h25. Les arrêts desservis sur la métropole seront alors : Carbon-Blanc La Gardette, Lormont Bas, Bordeaux Cité du vin, Ravezies et les Aubiers.

Sur la métropole, la ligne permettra la connexion à trois lignes de tram (A, B, C), à de nombreuses lignes de bus (7 / 9 / 25 / 27 / 29 / 31 / 53 / 57 / 60 / 61 / 82), ainsi qu'à la navette fluviale (à Lormont).

La ligne sera intégrée au réseau régional de cars, à l'instar du car express Créon-Bordeaux.

2. Financement des coûts de la ligne

La feuille de route du RER métropolitain, dont la mise à jour a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2023, prévoit les financements suivants pour les cars express :

- Coûts nets d'exploitation : 25% Bordeaux Métropole, 25% Région, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités, via le versement mobilité additionnel (VMA, contribution que le Syndicat prévoit de lever auprès des employeurs de Gironde à partir de janvier 2024) ou les subventions d'autres Autorités Organisatrices des Mobilités et des territoires desservis.

Pour la première année de mise en service, avec une période de fonctionnement allant de janvier à septembre 2024, le coût d'exploitation est estimé à 1,36M€ en valeur mars 2020 (date de référence du contrat de concession entre la Région et son l'exploitant), soit un coût actualisé estimé à environ 1,65M€, avec un financement de la Métropole évalué à **414k€** (25%).

Pour les années suivantes, avec une période de fonctionnement sur une année complète, de septembre de l'année n à septembre de l'année n+1, le coût d'exploitation annuel est estimé à 2M€ en valeur mars 2020, soit un coût actualisé à date d'environ 2,4M€, avec un financement de la Métropole évalué à environ **600k€** à date (chaque année, les montants actualisés seront calculés en fin d'exercice, en août n+1).

Afin d'accompagner au mieux ce projet, la convention de financement correspondante couvre la période 2024-2027, en cohérence avec la durée du contrat de concession de la Région avec le transporteur qui exploitera la ligne. La convention prévoit la possibilité d'adapter l'offre de la ligne selon les besoins observés.

- Aménagement des infrastructures en faveur des cars express : le financement est prévu en fonction des compétences : par la Métropole sur le territoire métropolitain, et au-delà, par le Département, les territoires et le cas échéant la Région, ou par l'Etat, selon la catégorie de voirie.

Sur l'itinéraire du car Blaye-Bordeaux, les voiries de la Métropole sont déjà, pour la plupart, aménagées en faveur des bus TBM ou le seront prochainement (couloirs bus, priorités aux feux). Le car express bénéficiera de ces aménagements. En plus des aménagements existants, la Métropole prévoit d'équiper 8 carrefours afin que le car express y soit prioritaire, sous financement métropolitain comme prévu à la feuille de route du RER.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-171 en date du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du RER métropolitain ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le projet de car express Blaye-Bordeaux, dans le cadre du projet de RER métropolitain, vise à améliorer les offrir un mode de déplacement efficace entre les territoires du Blayais et du Cubzaguais, et la Métropole, tout en favorisant le report modal de l'automobile vers les transports en commun, pour lutter contre la congestion et limiter les émissions de polluants,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de financement 2024-2027 du déficit d'exploitation de la ligne de car express Blaye-Bordeaux avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la Région.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de financement.

Article 3 : d'imputer les dépenses au chapitre 65 du budget Principal, compte 6561, sous fonction 844 pour les exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	